



---

SCP/32/7  
ORIGINAL : ANGLAIS  
DATE : 10 DECEMBRE 2020

## **Comité permanent du droit des brevets**

**Trente-deuxième session**  
**Genève, 7 – 10 décembre 2020**

RESUME PRESENTE PAR LE PRESIDENT

### **POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION**

1. La trente-deuxième session du Comité permanent du droit des brevets (SCP) a été ouverte par le Directeur général, M. Daren Tang, qui a souhaité la bienvenue aux participants. M. Marco Alemán, directeur de la Division du droit des brevets, a assuré le secrétariat de la session.

### **POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION D'UN PRESIDENT ET DE DEUX VICE-PRESIDENTS**

2. Le SCP a élu à l'unanimité, pour un an, M. Leopoldo Belda Soriano (Espagne) président et M. Tanyaradzwa Manhombu (Zimbabwe) premier vice-président. À l'issue des délibérations menées par le président, M. Francisco Astudillo Gómez (Venezuela (République bolivarienne du)) a été élu deuxième vice-président, tandis que la délégation des États-Unis d'Amérique s'est dissociée de la décision prise par consensus.

### **POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3. Le SCP a adopté le projet d'ordre révisé (document SCP/32/1 Prov.2), sous réserve du remplacement du document SCP/31/8 par le document SCP/31/8 Rev. au titre du point intitulé "Autres documents connexes" au point 6 de l'ordre du jour.

#### **POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR LE SYSTEME INTERNATIONAL DES BREVETS**

4. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCP/32/2.
5. Certaines délégations ont fourni au comité des informations sur les faits nouveaux concernant leur législation nationale ou régionale sur les brevets.
6. Le SCP est convenu que les informations concernant certains aspects des législations nationales et régionales sur les brevets [[http://www.wipo.int/scp/fr/annex\\_ii.html](http://www.wipo.int/scp/fr/annex_ii.html)] seraient mises à jour en fonction des observations reçues des États membres.

#### **POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : EXCEPTIONS ET LIMITATIONS RELATIVES AUX DROITS DE BREVET**

7. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/14/7, SCP/19/6 et SCP/32/3.
8. Les délibérations du comité ont porté sur le projet de document de référence sur l'exception concernant l'utilisation antérieure (SCP/32/3). Sur la base des commentaires reçus des délégués, le Secrétariat publiera un rectificatif concernant les références aux lois nationales. Le comité a poursuivi les délibérations sur les questions relatives aux exceptions et limitations relatives aux droits de brevet.

#### **POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : QUALITE DES BREVETS, Y COMPRIS LES SYSTEMES D'OPPOSITION**

9. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/17/7, SCP/17/8 et SCP/17/10, SCP/18/9, SCP/19/4, SCP/20/11 Rev., SCP/23/4, SCP/24/3, SCP/28/8, SCP/30/9, SCP/31/3 et SCP/31/8, ainsi que SCP/32/4.
10. Le comité a poursuivi ses délibérations sur l'étude sur les méthodes employées pour garantir la qualité de la procédure de délivrance des brevets (document SCP/31/3).
11. Le Secrétariat a présenté un rapport sur la séance d'échange d'informations concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle aux fins de l'examen des demandes de brevet, tenue en marge de la trente et unième session du SCP (document SCP/32/4). Le rapport contenait également des informations relatives aux activités d'assistance technique menées par l'OMPI en lien avec l'utilisation de l'intelligence artificielle comme outil pour les offices des brevets. Le comité a pris note du rapport. Sur la base des commentaires reçus des délégués, le Secrétariat publiera un rectificatif.
12. En outre, une séance d'échange d'informations a été tenue au sujet des questions de brevetabilité relatives à l'intelligence artificielle.
13. Le comité a poursuivi les délibérations sur les questions et les propositions des États membres relatives à ce point de l'ordre du jour, y compris la proposition des délégations du Brésil et de l'Espagne (document SCP/31/8 Rev.). D'autres délégations ont proposé d'autres activités à mener par le comité en ce qui concerne la qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition.

## **POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : BREVETS ET SANTE**

14. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/16/7 et SCP/16/7 Corr., SCP/17/11, SCP/24/4, SCP/28/9 Rev. et SCP/28/10 Rev., ainsi que SCP/31/5.

15. Une séance d'échange d'informations entre les États membres a été tenue sur les défis et les possibilités liés aux types de dispositions relatives à la concession de licences de brevet dans les technologies de la santé.

16. Le comité a poursuivi ses délibérations sur l'analyse des travaux de recherche existants dans le domaine des brevets et de l'accès aux produits médicaux et aux technologies sanitaires (document SCP/31/5), qui a été mise à disposition dans les six langues officielles du comité conformément à la décision qu'il a prise à sa trente et unième session.

17. Par ailleurs, les offices nationaux ou régionaux de brevets ont été invités à communiquer des informations sur leur collaboration avec des initiatives relatives aux bases de données accessibles au public concernant la situation juridique des brevets sur les médicaments et les vaccins, notamment MedsPaL. Le représentant de Santé Canada a présenté la base de données "Registre des brevets" de Santé Canada.

18. Le comité a poursuivi les délibérations sur les aspects mis en évidence dans les propositions des États membres. Certaines délégations ont proposé d'autres activités à mener par le comité en ce qui concerne les brevets et la santé.

## **POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : CONFIDENTIALITE DES COMMUNICATIONS ENTRE CLIENTS ET CONSEILS EN BREVETS**

19. Le Secrétariat a présenté un rapport sur la séance d'échange d'informations organisée par des spécialistes et des représentants des États membres afin d'aborder les faits nouveaux et les données d'expérience concernant la confidentialité des communications entre les clients et leurs conseils en brevets, tenue en marge de la trente et unième session du SCP. Le comité a pris note du rapport.

20. Le comité a en outre poursuivi ses délibérations sur les faits nouveaux et les données d'expérience concernant la confidentialité des communications entre les clients et leurs conseils en brevets, ainsi que sur les propositions formulées par les États membres.

21. Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité au titre de ce point de l'ordre du jour. D'autres délégations ont proposé que la question soit régie par la législation nationale.

## **POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : TRANSFERT DE TECHNOLOGIE**

22. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCP/32/6.

23. Une séance d'échange d'informations entre les États membres a été tenue sur les dispositions du droit des brevets ayant contribué au transfert efficace de technologie, y compris le caractère suffisant de la divulgation.

24. Le comité a également examiné le document SCP/32/6 dans lequel le Secrétariat a continué à compiler des informations sur ces dispositions du droit des brevets et les pratiques en la matière.

25. Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité au titre de ce point de l'ordre du jour. D'autres délégations ont déclaré que les délibérations sur cette question au sein du SCP ne devaient pas faire double emploi avec celles menées dans le cadre du CDIP.

## **OINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : TRAVAUX FUTURS**

26. Le comité est convenu de ce qui suit concernant ses travaux futurs :

- Le Secrétariat publiera les déclarations écrites relatives à la trente-deuxième session du SCP, soumises par les membres et observateurs du SCP, sur le forum électronique du SCP.
- La liste non exhaustive de questions à examiner pourra encore être étoffée et examinée à la prochaine session du SCP.
- Sans préjudice du mandat du SCP, le comité est convenu que ses travaux pour la prochaine session se limiteraient à une collecte d'informations, sans se traduire par une harmonisation à ce stade, et qu'ils seraient effectués comme indiqué ci-après :

### Exceptions et limitations relatives aux droits de brevet

- Le document SCP/32/3 demeurera ouvert à l'examen du comité à sa prochaine session.

### Qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition

- Le comité poursuivra l'examen du document SCP/31/3.
- La proposition révisée relative à une étude supplémentaire sur le caractère suffisant de la divulgation (document SCP/31/8 Rev.) continuera d'être examinée à la trente-troisième session du SCP.
- Le Secrétariat organisera, à la trente-troisième session du SCP, une séance d'échange de données d'expérience et d'informations sur l'utilisation de l'intelligence artificielle pour l'examen des demandes de brevet.

### Brevets et santé

- Le comité continuera de recevoir, à la trente-troisième session du SCP, des informations actualisées sur les initiatives relatives aux bases de données accessibles au public concernant la situation des brevets sur les médicaments et les vaccins, conformément au document SCP/28/10 Rev.
- Le comité poursuivra ses délibérations sur le document SCP/31/5, afin de partager des considérations et des conclusions sur l'état des connaissances découlant de l'analyse faite par le Secrétariat des travaux de recherche existants dans le domaine des brevets et de l'accès aux produits médicaux et aux technologies sanitaires, et examinera les propositions faites par certaines délégations en vue de prolonger les délais visés dans le document SCP/31/5.

### Confidentialité des communications entre clients et conseils en brevets

- Le comité poursuivra les délibérations sur les faits nouveaux et les données d'expérience concernant la confidentialité des communications entre les

clients et leurs conseils en brevets, ainsi que sur toute suggestion ou proposition formulée par les États membres.

#### Transfert de technologie

- Le comité poursuivra l'examen du document SCP/32/6.

27. Le Secrétariat a informé le SCP que la date de sa trente-troisième session, prévue à Genève, serait annoncée en temps utile.

28. Le SCP a noté que le présent document constituait un résumé établi sous la responsabilité du président et que le compte rendu officiel figurerait dans le rapport de la session. Le comité a noté que, conformément à ce qui était énoncé au paragraphe 32 du Rapport de synthèse de la cinquante-neuvième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI (document A/59/13), les rapports in extenso des trente et unième et trente-deuxième sessions du SCP seraient remplacés par une transcription en anglais, entièrement automatique et synchronisée avec l'enregistrement vidéo, puis traduite automatiquement dans les cinq autres langues de l'ONU. Par conséquent, le rapport de la présente session sera mis à disposition sous cette forme. Afin d'améliorer la qualité de la transcription automatique, les délégations sont priées de fournir au Secrétariat les éventuelles corrections importantes à apporter, de préférence quatre semaines avant la prochaine session du comité.

29. Le SCP a pris note du contenu du présent résumé établi par le président.

[Fin du document]